

MARCHE N° 2023033

**MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES CYCLABLES MAGNE – BESSINES –  
NIORT**

**Avenant n°1**

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 30 septembre 2024,

d'une part,

**ET :**

Le titulaire du marché, SELAS SIT&A CONSEIL, 140 avenue de Paris – 79 000 NIORT, SIRET 382 506 889 000 64, mandataire du groupement SELAS SIT&A CONSEIL, SAS ATES, SELARL LEXCAP, S.A.R.L. CERMECO,

d'autre part,

**Vu :**

- le marché n°2023033 relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des itinéraires cyclables entre les communes de Magné, Bessines et Niort, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Groupement SELAS SIT&A CONSEIL, SAS ATES, SELARL LEXCAP, S.A.R.L. CERMECO, et notifié le 27 août 2023 ;
- la délibération autorisant la signature du présent avenant.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1ER : ENGAGEMENT DU MAITRE D'OEUVRE SUR LE COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX**

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'oeuvre, établi par lui au stade des études d'avant projet (AVP), s'établit à 2.299.394. 00 € HT (valeur avril 2024). Ce montant correspond à l'aménagement d'itinéraires cyclables entre les communes de Magné, Bessines et Niort.

**ARTICLE 2 : FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION**

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est fixé à 159.225,00 € HT.

Les prestations des tranches optionnelles sont intégrées à ce forfait de rémunération.

La répartition des honoraires par élément de mission et par co-traitant est définie en annexe au présent avenant.

**ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION**


Les délais d'exécution restent inchangés.

**ARTICLE 4 : ECHEANCIER DES REGLEMENTS**

Les échéanciers de paiement restent inchangés.

**ARTICLE 4 : ANNEXES**

Le présent avenant comporte une (1) annexe.

Envoyé en préfecture le 10/10/2024  
Reçu en préfecture le 10/10/2024  
Publié le   
ID : 079-200041317-20240930-C\_\_70\_09\_2024-DE

**Fait en un exemplaire original**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Le maître d'oeuvre

A Niort, le \_\_\_\_\_  
Le représentant légal de la CAN